

## OPTION RACHAT DE LA FRANCHISE

**CONTRAT FFV 112 024 350**

Vous n'êtes pas titulaire d'un contrat d'assurance pour votre bateau. Vous ne souhaitez pas cependant supporter l'impact financier de la franchise de la garantie de votre licence en cas de collision dont vous seriez responsable. Nous vous proposons de souscrire un rachat de cette franchise aux conditions ci-dessous.

<b>RACHAT DE FRANCHISE</b>	Dériveurs, catamarans et quillards de sport.	<b>18 €</b>
	Habitables, bateaux à moteur.	<b>46 €</b>

✂ .....

### BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2012 POUR LE RACHAT DE FRANCHISE

**CONTRAT FFV 112 024 350**

à adresser à :

**MMA  
Sandra Pretto  
OCCA  
14 boulevard Marie et Alexandre OYON  
72030 LE MANS Cedex 9**

- Je souhaite souscrire au rachat de franchise "habitable", bateaux à moteur (**46 €**).
- Je souhaite souscrire au rachat de franchise autres catégories qu'habitables et bateaux à moteur (**18 €**).

Je joins un chèque de ..... €, à l'ordre des MMA.

Nom ..... Prénom ..... N° de LIC ENCE FFV:.....  
 Adresse .....  
 Code Postal ..... Ville .....

Fait à ..... Le

SIGNATURE

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Validation par l'Assureur

La garantie cessera le 31 décembre à 24 heures de l'année en cours.